



Partie 1
Rapport de gestion

Contexte d'exploitation

La SADC évalue sans cesse les possibilités et les difficultés liées à l'évolution de l'économie et de la réglementation, pour bien composer avec les nouveaux risques auxquels ses membres sont confrontés, et ainsi être mieux en mesure de protéger les déposants.

Conjoncture

En 2023, la croissance économique a ralenti, surtout en raison du resserrement des politiques monétaires dans les grandes économies. Si la hausse des taux d'intérêt a permis de stabiliser la progression des prix, celle des frais de service de la dette a continué de peser sur les bilans et les flux de trésorerie des particuliers et des entreprises. Par ailleurs, la hausse des coûts d'emprunt a nuï aux investissements des entreprises, même si le marché de l'emploi s'est quelque peu embelli.

Malgré les difficultés liées aux taux d'intérêt élevés et aux tensions inflationnistes qui perdurent, dans l'ensemble les institutions membres de la SADC ont fait preuve de résilience et affiché des résultats acceptables sur le plan de la rentabilité et des prêts, de même que des ratios de liquidité et de fonds propres satisfaisants.

La croissance mondiale devrait de nouveau ralentir en 2024, vu l'effet du loyer de l'argent sur les dépenses des consommateurs. Elle devrait ensuite reprendre du poil de la bête en 2025, une fois que le resserrement monétaire aura cessé de produire ses effets et que la conjoncture mondiale sera plus clémente. Comme les ménages et les entreprises pourraient encore avoir du mal à composer avec les taux d'intérêt plus élevés, la SADC continue de surveiller de près la résilience de ses institutions membres et ne perd pas de vue qu'elle doit être prête à intervenir si jamais un membre fait faillite.

Contexte réglementaire

En 2023-2024, la SADC a mené à terme son examen du régime de primes différentielles et les consultations à ce sujet, pour mieux s'adapter à l'évolution de la réglementation, de la gestion du risque et du contexte d'exploitation des institutions financières. Des modifications stratégiques seront mises en œuvre pour moderniser le régime et faire en sorte qu'il envoie un signal fort – s'accompagnant de conséquences financières – au conseil d'administration et à la direction des institutions membres qui représentent un risque accru de faillite et de règlement. L'adéquation du régime de primes différentielles sera ainsi garantie pour de nombreuses années, tandis que la SADC sera mieux placée pour établir les primes en fonction du risque et, par ricochet, pour protéger les déposants en cas de faillite d'une institution membre.

En collaboration avec les autres organismes de réglementation, la SADC a organisé le tout premier forum fédéral-provincial sur l'assurance-dépôts, auquel ont participé les dirigeants de chaque organisme provincial d'assurance-dépôts, pour échanger sur les meilleures pratiques en matière de protection des dépôts et de règlement de faillite, dans un contexte de risques en constante évolution. Le forum a eu un franc succès et il a été décidé d'en faire un rendez-vous annuel. Les différents assureurs-dépôts en seront l'hôte à tour de rôle.

Contexte interne

Le secteur financier est en constante évolution : divers facteurs de risque et l'innovation viennent confronter les modèles d'affaires conventionnels des banques et influencer sur les habitudes d'épargne et de placement des déposants. La SADC se doit de voir venir les changements et de réagir à ce qui survient dans le secteur financier de manière à mieux protéger les déposants et favoriser la stabilité.

Enseignements de l'étranger

La crise bancaire qui a ébranlé les États-Unis et l'Europe en 2023 a fait ressortir les vulnérabilités liées au secteur bancaire mondial, et poussé les organismes de réglementation canadiens à prendre des mesures importantes afin de renforcer la stabilité du système financier. D'abord annoncées dans le budget fédéral de 2023, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* pour permettre à la ministre des Finances de hausser temporairement le plafond d'assurance-dépôts en cas de perturbation des marchés. Cette disposition est devenue caduque fin en avril 2024 sans que la ministre des Finances ait exercé ce pouvoir. Elle doit toutefois publier un rapport sur l'utilité de cette mesure pour favoriser la stabilité du système financier.

Les faillites survenues à l'étranger ne se sont pas propagées à d'autres pays, mais elles nous ont beaucoup appris sur la possibilité que des risques, amplifiés par les médias sociaux, deviennent rapidement réalité et se répercutent sur l'ensemble du secteur financier. Au cours du dernier exercice, la SADC s'est assurée que ses outils demeuraient adéquats dans un environnement financier en pleine évolution.

Examen du cadre d'assurance-dépôts de la SADC

En février 2023, la présidente et première dirigeante de la SADC a annoncé l'étude de son cadre d'assurance-dépôts, qui porte sur trois grands volets :

- Évolution du secteur des dépôts
- Structure et portée du cadre d'assurance-dépôts de la SADC
- Sensibilisation et information du public

On a ensuite étendu la portée de cet examen pour inclure les faillites bancaires survenues aux États-Unis et en Europe en 2023. La SADC mène ses recherches et son analyse en collaboration avec ses institutions membres, les intervenants du secteur et divers organismes de réglementation canadiens et étrangers.

Elle continuera de faire appel à ces parties intéressées pour renforcer le cadre d'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier.

Membre à part entière de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC a participé activement à la poursuite de ses principales priorités de cette dernière, dont la réforme de son cadre de gouvernance et la rédaction d'un document sur les enseignements à tirer des événements survenus sur la scène internationale, que l'AIAD a publié en décembre 2023.

En 2024, l'AIAD entreprend l'examen des *Principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes efficaces d'assurance-dépôts*, pour en assurer la pertinence et l'efficacité. Le conseil exécutif a nommé la présidente et première dirigeante de la SADC, Leah Anderson, à la présidence du groupe directeur général.

Secteur financier et innovation

Le passage au numérique et les innovations financières, sans parler de l'intelligence artificielle, transforment du tout au tout la manière dont le public gère son argent, vu l'attrait de nouveaux produits et services garantissant rapidité et commodité. La SADC a donc revu sa campagne de sensibilisation du public afin de joindre davantage certains groupes importants et leur faire comprendre quels types de dépôts sont assurables par la SADC et lesquels ne le sont pas. Il en a résulté un niveau de sensibilisation général du public de 63 %, soit tout près des records observés. La SADC poursuit ses efforts de sensibilisation auprès de groupes cibles comme celui des femmes, dont le niveau de sensibilisation n'est que de 53 %.

Soucieuse de répondre aux besoins des déposants et de suivre de près les tendances en matière de technologies de paiement, la SADC poursuit son programme de modernisation du remboursement des dépôts. Elle souhaite ainsi être en mesure de rembourser les déposants rapidement et entend mettre à la disposition des institutions membres et des courtiers-fiduciaires des plateformes modernes et améliorées où ils pourront stocker et transmettre des données en toute sécurité. Par ailleurs, la SADC a fait progresser sa stratégie en matière de technologie d'entreprise, à l'appui de son passage au numérique et de sa cybersécurité.

En étroite collaboration avec ses partenaires du filet de sécurité financier, la SADC a pris part à l'examen du ministère des Finances sur la numérisation de l'argent dans le secteur financier.

Milieu de travail de la SADC

La SADC est fière de son personnel et de la culture robuste et inclusive qu'elle sait entretenir. Comme les employeurs se disputent plus que jamais les travailleurs qualifiés, la SADC a décidé d'élaborer de nouvelles stratégies pour attirer les meilleurs, mais aussi pour fidéliser son personnel existant. Pour ce faire, elle choisit de soutenir le perfectionnement de son personnel et de multiplier les moyens de le mobiliser.

Deux années de suite, notre personnel nous a permis d'obtenir la certification Great Place to Work^{MC}. Au début de 2024, la SADC s'est classée pour la première fois parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. En cultivant sa réputation d'employeur hors pair, la SADC est en mesure d'attirer les meilleurs éléments dans la région de la capitale nationale et ailleurs.

Stratégie DEO (diversité, équité et ouverture à l'autre)

La SADC tient à ce que ses effectifs représentent bien la population canadienne. La diversité des voix vient enrichir toute l'organisation. La SADC sait que ses cadres supérieurs ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un milieu de travail qui se distingue par son ouverture, comme en témoigne sa stratégie DEO. Nos effectifs respectent ou dépassent les cibles de représentation des femmes, des minorités visibles et des personnes handicapées. De plus, 67 % des cadres sont des femmes. La SADC a aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés.

Durabilité

En 2023, le conseil de la SADC a approuvé sa stratégie ESG, qui favorise la transparence et la responsabilisation. Cette stratégie aidera la SADC à mesurer son empreinte environnementale et à trouver des moyens d'accroître sa durabilité au fil des ans.

Stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La SADC aspire à un mode de fonctionnement durable rendu possible par des mesures responsables, délibérées et inclusives dont bénéficient ses employés, les collectivités et les déposants.

En 2023, le conseil d'administration a approuvé la stratégie ESG de la SADC, qui s'efforce d'anticiper les changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux et de s'y adapter de manière proactive, dans un esprit de transparence et de responsabilisation.

La SADC mènera à bien des projets relevant de chacun des piliers de cette stratégie, afin de renforcer le cadre de gouvernance qui sous-tend l'exécution de son mandat.

On trouve de plus amples renseignements à ce sujet dans l'annexe A, qui présente notre rapport en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Institutions membres

Les institutions membres de la SADC comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Au 31 mars 2024, la SADC comptait 84 institutions membres¹.

La SADC a le pouvoir de déployer diverses solutions de règlement lorsqu'une institution membre est en difficulté, avec ou sans remboursement des dépôts assurés. Outre le remboursement des dépôts assurés, la SADC pourrait faciliter ou forcer la vente de l'institution en difficulté, lui octroyer un soutien financier direct ou encore établir une institution-relais pour maintenir l'institution en activité jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une banque d'importance systémique nationale (BISN), la SADC pourrait prendre temporairement le contrôle de l'institution et mettre en place un régime de recapitalisation interne en convertissant certains de ses titres de créance en actions ordinaires.

La SADC pourrait aussi décider de protéger les déposants en remboursant rapidement leurs dépôts, si jamais leur institution membre faisait faillite.

Évaluation des risques et des données

La SADC surveille la santé financière de ses institutions membres et les risques auxquels elles s'exposent, afin de soutenir la stabilité et la résilience du système financier. Durant l'exercice écoulé, la SADC a de nouveau renforcé ses capacités de détection rapide des risques auxquels ses institutions membres sont exposées, y compris les nouveaux risques non financiers. Elle a ainsi perfectionné les tests de tension qui mesurent la liquidité et la solvabilité de ses institutions membres pour estimer leur degré de résilience en cas de conjoncture économique et financière défavorable.

La SADC s'efforce aussi de confirmer que les institutions membres et les courtiers-fiduciaires respectent rigoureusement les exigences en matière de données et de tenue de registres, à l'appui du remboursement rapide et exact des dépôts en cas de besoin. En 2023, la SADC a procédé à des évaluations de conformité exhaustives auprès de plus de 80 institutions membres, pour mesurer de plus près la qualité et l'intégrité des données que lui communiquent ses membres. Par ailleurs, la SADC a traité en priorité avec les 30 plus importants courtiers-fiduciaires, pour effectuer une vérification initiale de la conformité de leurs fichiers de données.

Ensemble, ces programmes qui s'étendent sur plusieurs années aideront la SADC à déceler rapidement les risques et à jauger la situation financière de ses membres.

¹ Remarque : Aux fins du présent rapport, HSBC Canada n'est pas traitée comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) et ses données sont présentées séparément de celles de RBC, puisque la fusion de ces deux institutions est survenue le 28 mars 2024.

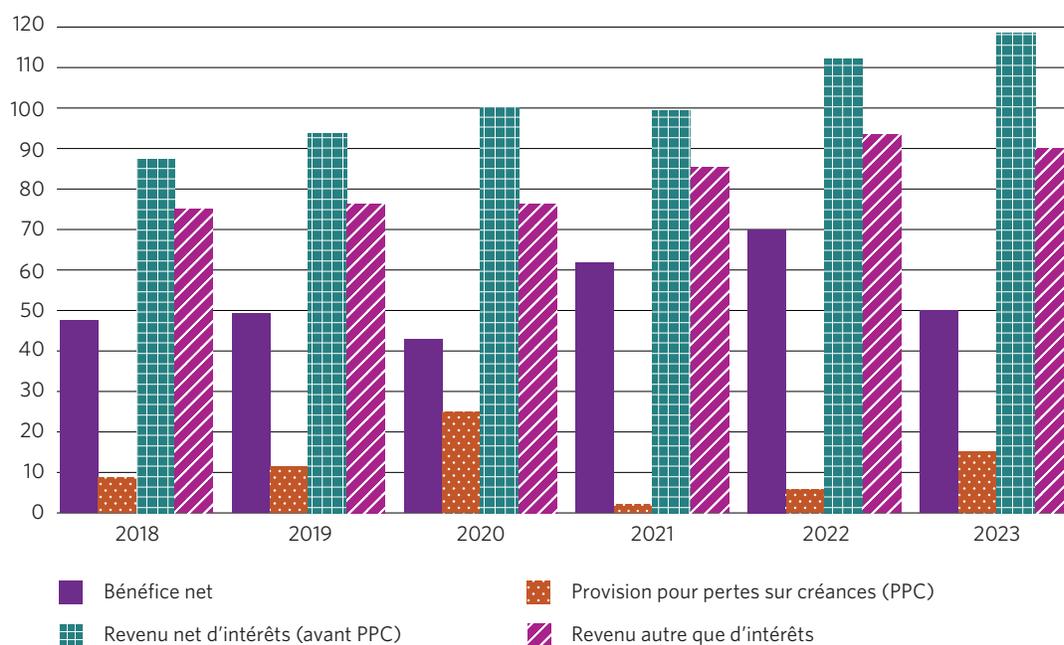
Dépôts assurés

Au 30 avril 2023 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 1 185 milliards de dollars, soit 9,3 % de plus qu'un an plus tôt. Aux yeux des institutions membres, les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable.

Résultats financiers des institutions membres

Ces dernières ont affiché de solides résultats financiers et des ratios de fonds propres et de liquidité satisfaisants. Sur le plan macroéconomique, le durcissement des conditions financières et l'endettement des ménages dans un contexte inflationniste qui perdure représentent des risques pour le secteur bancaire. Il importe donc que la SADC ne relâche en rien sa surveillance de tous les facteurs de risque et continue d'évaluer la qualité des données fournies par les institutions membres et les courtiers-fiduciaires pour être en mesure d'intervenir rapidement auprès de toute institution membre éprouvant des difficultés financières.

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2018-2023 (en milliards de dollars canadiens)



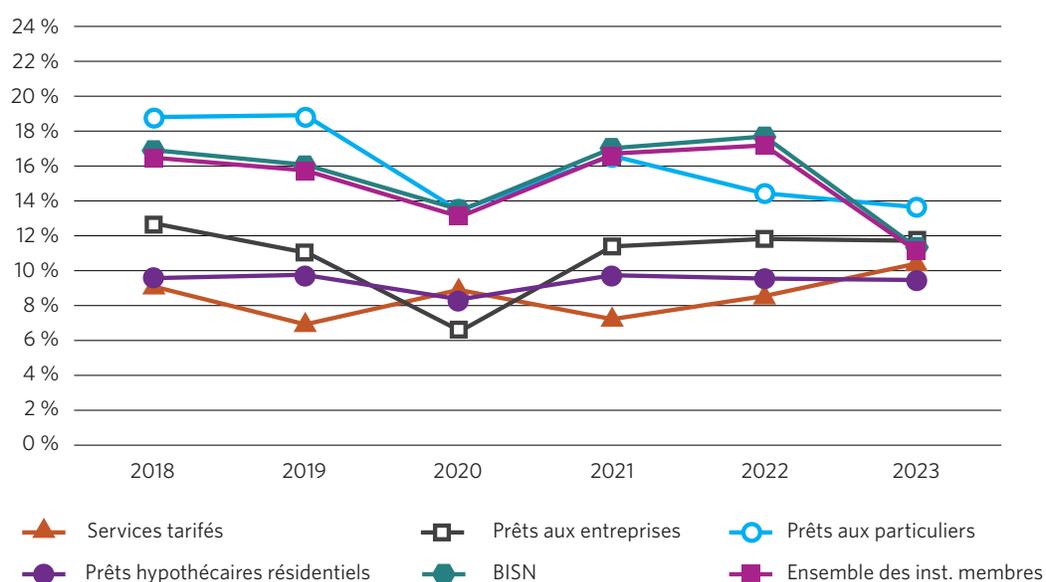
Collectivement, les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice net de 50,3 milliards de dollars pour leur exercice 2023. Leurs bénéfices ont diminué parce que les provisions pour pertes sur créances (PPC) ont augmenté tandis que les revenus autres que d'intérêts ont baissé. Les marges d'intérêt nettes ont diminué, tandis que les frais autres que d'intérêts sont demeurés élevés.

À 14,7 milliards de dollars, les PPC ont augmenté de 162,5 % en un an, surtout parce que la conjoncture macroéconomique s'est détériorée.

Les revenus nets d'intérêts de l'exercice 2023 ont augmenté de 7,1 % (7,9 milliards de dollars), la hausse du volume des prêts ayant été contrebalancée par des marges d'intérêt nettes plus faibles. Quant au revenu autre que d'intérêts, il a baissé de 3,0 % (2,8 milliards de dollars) en raison du recul des revenus tirés des activités de négociation.

Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA), un indicateur général de la rentabilité des institutions, s'est établi à 11,3 %, comparativement à 17,2 % un an plus tôt. La plupart des membres ont vu leur RAMA diminuer, puisqu'ils ont dû hausser leurs provisions pour pertes attendues sur créances, ce qui a freiné leur bénéfice net. Parmi les groupes affinitaires, ce sont les BISN qui ont inscrit la plus forte diminution de leur RAMA, vu la hausse de leurs provisions pour pertes attendues sur créance et celle du coût du financement. Comme l'illustre le graphique ci-contre, le RAMA varie d'un groupe affinitaire à l'autre, selon le type d'activité de crédit et le degré de recours à l'effet de levier.

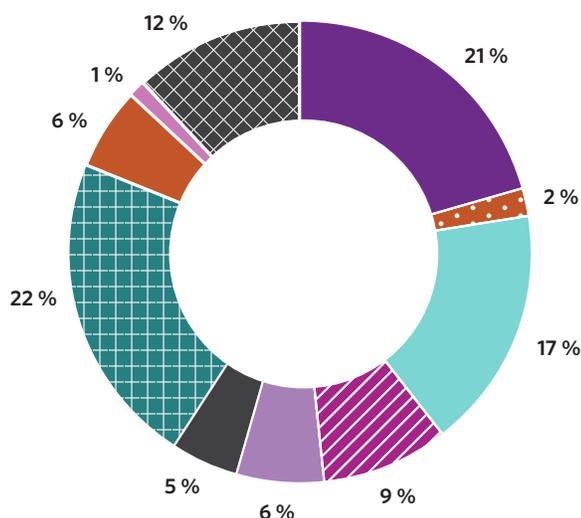
Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2018-2023



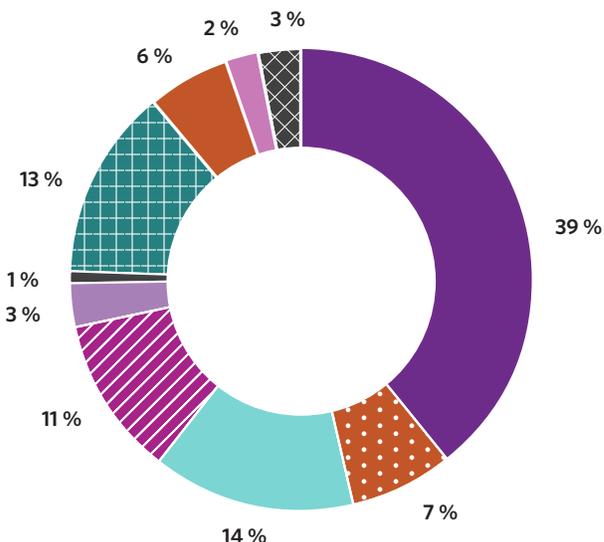
Composition, croissance et qualité de l'actif

En un an, l'actif total des institutions membres a progressé de 4,9 % pour atteindre 8 500 milliards de dollars, en raison de l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, des titres de placement, des prêts aux entreprises et des prêts aux particuliers et prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels, l'une des plus importantes catégories d'actif au bilan des institutions membres, ont avoisiné 1 900 milliards de dollars, soit 22,0 % des actifs inscrits au bilan. Les autres catégories importantes comprennent les titres de placement (22,0 % de l'actif total, dont 24,0 % en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux entreprises (16,0%), les prêts aux particuliers et prêts personnels (9,0 %) et les prises en pension de titres (11,0 %).

Composition de l'actif — Groupe des BISN (%)*, 2023 (8,1 billions de dollars canadiens)



Composition de l'actif — Tous les autres groupes affinitaires (%)*, 2023 (465 milliards de dollars canadiens)



- | | |
|---|--|
| Prêts hypothécaires résidentiels | Instruments dérivés |
| Prêts hypothécaires non résidentiels | Titres de placement |
| Prêts aux entreprises | Trésorerie et équivalents |
| Prêts aux particuliers / Prêts personnels | Autres prêts et acceptations bancaires |
| Autres éléments d'actif | Prises en pension de titres |

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre
 Nota : Comme les chiffres sont arrondis, le total n'est pas nécessairement égal à 100 %.

Le groupe des BISN est présenté séparément des autres institutions membres de la SADC en raison de sa taille et de l'incidence démesurément élevée qu'il a sur l'ensemble du secteur financier du pays. La composition des actifs de ce groupe est également plus diversifiée et accorde une place moindre aux prêts hypothécaires résidentiels.

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres en 2023 s'est détériorée par rapport à un an plus tôt puisque le ratio des prêts dépréciés bruts a augmenté, atteignant 0,46 % de l'ensemble des prêts comparativement à 0,33 % en 2022. Le ratio s'est donc rapproché des valeurs observées de 2017 à 2019 (fourchette entre 0,44 % et 0,49 % environ).

Niveaux de liquidité

Au 31 décembre 2023, les institutions membres affichaient des niveaux d'actifs liquides adéquats et répondaient toutes aux attentes réglementaires énoncées dans les Normes de liquidité du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent plusieurs éléments qualitatifs, la SADC dispose

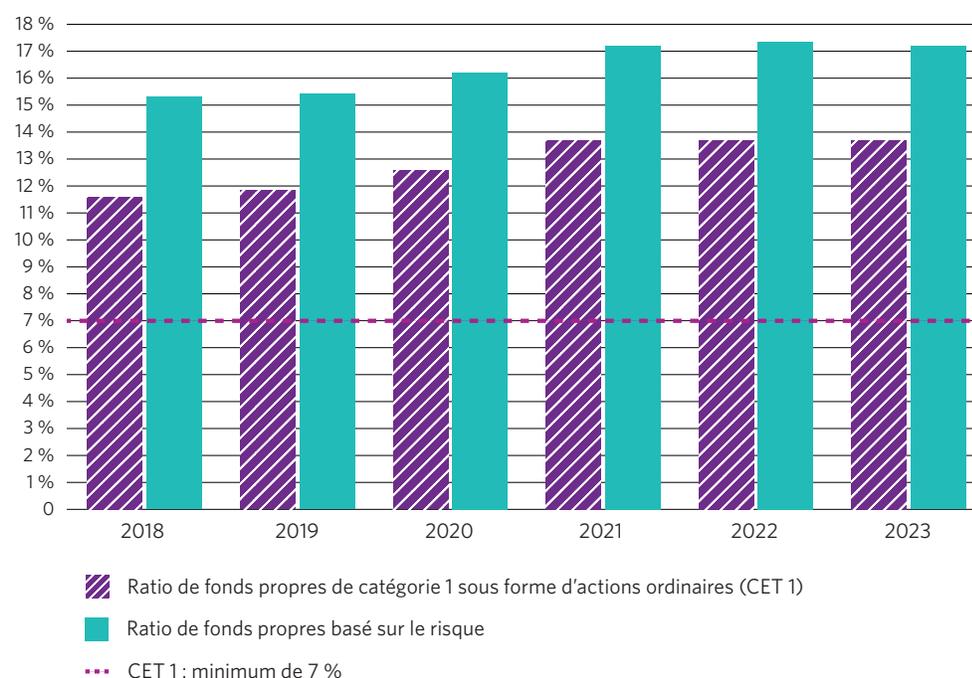
d'une perspective plus large pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses institutions membres. En général, leurs liquidités demeurent suffisantes.

Ratios de fonds propres

Collectivement, les ratios de fonds propres des institutions membres ont nettement dépassé les exigences minimales de Bâle III en 2023. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2023 de chaque institution membre, la moyenne des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET 1) atteignait 13,6 %, comparativement à 13,8 % un an plus tôt (le BSIF impose un minimum de 7,0 %). Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres est passé de 17,3 % en 2022 à 17,1 % en 2023.

Par ailleurs, selon la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes les institutions doivent maintenir un ratio de levier ou de suffisance des fonds propres au moins égal à 3,0 %. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2023 de chaque institution membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 4,4 %, le ratio le moins élevé appartenant aux BISN (4,3 %) et le ratio le plus élevé au groupe affinitaire « Prêts aux particuliers » (12,6 %).

Ratio de fonds propres des institutions membres de la SADC, 2018-2023



Gestion du risque d'entreprise

La SADC a recours à un cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) qui met l'accent d'une part sur la supervision et le contrôle centralisés et rigoureux du risque, et d'autre part sur la définition claire des responsabilités au sein de chaque secteur, et qui cherche à maintenir un équilibre entre ces deux éléments. Le conseil d'administration supervise le programme de GRE, par l'entremise de son comité du risque. La direction, quant à elle, s'acquies de ses obligations (recensement, évaluation, gestion et surveillance des principaux risques) par l'entremise du Comité du risque d'entreprise (CRE), qui joue un rôle de surveillance.

Principaux risques de la SADC

La SADC recense et surveille activement les risques inhérents à son contexte d'exploitation. Les risques considérés comme « principaux » sont ceux qui pourraient compromettre gravement sa capacité de s'acquitter de son mandat ; ils font l'objet d'une surveillance plus soutenue de la part du CRE et du comité du risque du conseil. En voici une description.

- **Capacité de règlement :** L'évolution constante du secteur financier, des modèles de fonctionnement et des profils de risque des institutions membres pourrait nuire à la capacité de la SADC de rembourser les dépôts assurés ou d'agir à titre d'autorité de règlement de faillite. La SADC mise donc sur ses stratégies *Être fin prête à effectuer un règlement* et *Entretenir la confiance des déposants* pour atténuer ces risques. Par exemple, elle surveille de près ses institutions membres et son contexte d'exploitation, elle collabore étroitement avec ses partenaires et elle optimise sa capacité à faire face à divers scénarios.
- **Risques stratégiques :** Les changements qui résultent des innovations financières (passage au numérique et transformation des services financiers, par exemple) pourraient rendre plus difficile l'exécution des stratégies et des projets connexes de la SADC. La stratégie *Entretenir la confiance des déposants* prévoit entre autres que la SADC continue de collaborer avec ses partenaires du filet de sécurité financier sur divers enjeux du secteur. Par exemple, la SADC évaluera comment elle peut poursuivre la modernisation du cadre fédéral d'assurance-dépôts et mieux sensibiliser le public pour veiller à ce que ce cadre suive l'évolution du secteur financier.
- **Risques opérationnels :** Dans cette catégorie, les risques les plus graves ont trait aux cybermenaces visant les organismes gouvernementaux, qui ne cessent de croître en nombre et en complexité, à la mise à jour de l'infrastructure pour la rendre plus performante et résiliente, ainsi qu'au maintien d'effectifs et de ressources nécessaires à la réalisation des projets stratégiques. La SADC mise sur les stratégies *Entretenir la confiance des déposants* et *Consolider ses assises* pour atténuer les risques opérationnels. Par exemple, la SADC renforce sa cybersécurité en appliquant son Plan stratégique en matière de cybersécurité, elle poursuit en priorité son programme de modernisation du remboursement des dépôts et elle renforce sa réputation d'employeur, ses programmes de perfectionnement et sa proposition de valeur aux employés.

Objectifs stratégiques pour 2024-2025

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des principaux risques auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, la SADC continue de mettre l'accent sur ses priorités stratégiques et opérationnelles, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux, afin que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement soient des plus robustes.

La SADC poursuit donc les trois grands objectifs stratégiques énoncés dans son Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

La SADC doit disposer des données, processus, outils, systèmes et moyens financiers nécessaires, mais aussi du personnel qualifié dont elle aurait besoin pour procéder à un règlement. C'est en période d'incertitude ou de difficulté économique que le rôle d'autorité de règlement de la SADC ainsi que son mandat de protection des déposants et de maintien de la stabilité financière prennent tout leur sens.

Comme les perspectives économiques demeurent incertaines, le maintien de la capacité de règlement demeure une priorité. Cet objectif stratégique comporte deux volets :

- Détecter les risques liés aux institutions membres et au système financier et être en mesure de procéder à un règlement à l'avantage des déposants.
- Permettre aux déposants d'accéder facilement et rapidement à leur argent en cas de défaillance de leur institution membre.

2. Entretenir la confiance des déposants

Cet objectif est crucial pour la protection des déposants et la stabilité du système financier. La SADC continuera de renforcer la confiance dans la protection des dépôts en suivant de près l'évolution du secteur financier et en s'adaptant aux innovations qui surviennent.

Les efforts en ce sens s'articulent sur deux grands axes :

- Anticiper l'évolution des risques propres au secteur financier et des besoins des déposants.
- Faire en sorte que les déposants soient conscients de la protection d'assurance-dépôts et prennent des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes.

3. Consolider ses assises

Pour ce faire, il faut tenir compte des facteurs internes et externes qui influent sur les moyens technologiques de la SADC, sur son personnel et sur sa culture, entre autres éléments de son contexte d'exploitation. La SADC va donc améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes, de ses moyens technologiques, de son exploitation et de ses formations, afin de s'acquitter de son mandat dans un environnement de plus en plus complexe.

Cet objectif comporte deux volets :

- Veiller à ce que son personnel reflète la diversité de la population canadienne et soigner sa réputation à titre d'employeur.
- Disposer de technologies et d'une infrastructure de cybersécurité résilientes.

Plan financier 2024-2025 à 2028-2029

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- Les dépôts assurés augmenteront de 5,6 % durant l'exercice 2024-2025.
- Les taux de prime et la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification ne changeront pas par rapport à 2023-2024.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 3 % en 2024-2025.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera proportionnellement à la croissance des dépôts assurés, même si d'autres variables, telles que les probabilités de défaillance, demeurent constantes.

Exercice 2024-2025

Le **total du résultat global** de l'exercice 2024-2025 devrait atteindre 928 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de 2024-2025 devrait atteindre 1 214 millions de dollars, soit 941 millions en produits tirés des primes et 273 millions en produits tirés des placements.

La SADC prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 941 millions de dollars, soit 50 millions de plus que les 891 millions de l'exercice 2023-2024. Cette hausse reflète essentiellement la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 273 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient dépasser de 84 millions de dollars les 189 millions comptabilisés pour l'exercice 2023-2024, vu l'augmentation prévue du rendement moyen des placements de même que la croissance du portefeuille de placements résultant de l'augmentation des produits tirés des primes.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient atteindre 90 millions de dollars en 2024-2025, comparativement aux 86 millions comptabilisés pour l'exercice 2023-2024. Le budget de l'exercice 2024-2025 est en hausse, principalement en raison des frais de personnel engagés pour soutenir les grands projets de la SADC et des coûts liés au projet de modernisation de la collecte de données.

La **trésorerie** et les **placements** devraient atteindre 10,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2024-2025 en raison du réinvestissement des primes encaissées.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait totaliser 2,55 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2024-2025 selon les hypothèses retenues au 30 septembre 2023.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le **financement ex ante** devrait dépasser 85 points de base (pb) des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027 et elle est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

À la fin du quatrième trimestre (au 31 mars 2024), la majorité des projets inscrits au plan d'entreprise 2023-2024 étaient achevés comme prévu. En effet, les 10 grands projets ont progressé comme prévu tout au long de l'exercice. Parmi les 17 activités à l'appui de ces projets, 5 ont été menées à terme ; 11 s'étendent sur plusieurs années et progressent normalement et une seule n'est pas achevée comme prévu.

Fiche de rendement de la SADC – 2023-2024

(au 31 mars 2024)

Être fin prête à effectuer un règlement

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Situation en fin d'exercice
Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres	Mettre au point un modèle de tests de tension et évaluer les risques non financiers auxquels font face les institutions membres.	Achevé
	Commencer à élaborer un programme d'évaluation à l'appui des pouvoirs de règlement de la SADC.	Achevé
	En collaboration avec la Banque du Canada et le BSIF, faire progresser la planification et les prévisions financières aux fins du projet de modernisation de la collecte des données (MCD).	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Les plans pluriannuels de vérification de la conformité des données des institutions membres et des courtiers-fiduciaires (CF) rendent possible un remboursement plus rapide des dépôts assurés par la SADC.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Renforcer le cadre et les plans de règlement	Évaluer les outils de règlement applicables aux institutions membres de petite ou moyenne taille.	Achevé
	Tenir à jour les plans et manuels de règlement pour chaque institution membre et pour l'ensemble des institutions.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Mener des simulations avec des intervenants internes et externes, dans le but d'accroître les capacités de la SADC en cas de crise.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Moderniser le cadre de financement <i>ex ante</i> et le régime de primes différentielles	Moderniser le cadre de financement <i>ex ante</i> et le régime de primes différentielles.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).

Accroître la confiance des déposants

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Situation en fin d'exercice
Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers	Évaluer les caractéristiques et l'assurabilité des nouveaux produits d'épargne.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Explorer les occasions de moderniser et de simplifier le cadre d'assurance-dépôts et de renforcer les règles de déclaration.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Faire progresser le projet de modernisation du remboursement des dépôts	Déployer le premier volet et faire progresser le deuxième (portails et plateforme de remboursement) en vue d'un déploiement en 2024-2025.	En cours – le volet 2 se poursuit.
Déployer une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public, qui mise elle aussi sur des partenariats	Maintenir le niveau de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 % et relever les résultats parmi les groupes cibles.	Achevé – Le niveau de sensibilisation du public s'est maintenu entre 60 et 65 %, malgré un léger recul parmi les groupes ciblés.

Assurer la résilience de la SADC

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Situation en fin d'exercice
Favoriser la croissance des employés et l'évolution de la culture d'entreprise / Se préparer au milieu de travail de demain	Renforcer la réputation d'employeur de la SADC afin de rejoindre un plus grand nombre de candidats et procurer aux employés la meilleure expérience possible.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Refonte des programmes d'avantages sociaux et des salaires	Achevé
Renforcer la cybersécurité	Pratiques bien établies en matière de cybersécurité et services technologiques résilients	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de technologie d'entreprise	Mener à terme la migration vers le nuage des données et applications et donner suite à l'examen stratégique du modèle de fonctionnement des TI.	Achevé – Les activités de 2023-2024 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Élaborer une stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Élaborer et publier la stratégie ESG de la SADC.	Achevé

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la SADC, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers de l'exercice 2023-2024 et les notes complémentaires.

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- Fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

La situation financière de la SADC, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Méthode de préparation

À titre de société d'État ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (normes comptables IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Ses états financiers ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats opérationnels des institutions membres faillies auprès desquelles la SADC est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2024 correspond à un montant positif de 818 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 891 millions de dollars, soit 76 millions (9 %) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par la croissance du volume des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 189 millions de dollars, en hausse de 64 millions (51 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse résulte essentiellement de rendements plus élevés et de la croissance du portefeuille de placement.

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice ont atteint 86 millions de dollars, ayant augmenté de 4 millions (5 %) par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison des projets de modernisation du remboursement des dépôts et de la collecte de données et d'une hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les projets clés de l'organisation.

Partie 1 : Rapport de gestion

Les actifs de la SADC ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2024, le total des actifs se chiffrait à 9,1 milliards de dollars, en hausse de 976 millions (12 %) en un an. Les actifs étaient composés en majorité de titres de placement, ce qui, essentiellement, explique cette croissance des actifs.

Au 31 mars 2024, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2,25 milliards de dollars, soit 150 millions (7 %) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en premier lieu par l'augmentation de l'exposition aux pertes et de la probabilité de défaillances.

Les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables. Cependant, les produits tirés des placements et les autres produits des activités ordinaires sont assujettis à l'impôt sur le résultat. La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 26 millions de dollars, soit 15 millions (133 %) de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui résulte avant tout de la hausse des produits tirés des placements.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2024, le solde s'élevait à 9,1 milliards de dollars, soit l'équivalent de 77 points de base des dépôts assurés, ce qui représente un gain de 2 points de base depuis le 31 mars 2023.

État de la situation financière

Actifs

Le total des actifs est passé de 8,2 milliards de dollars au 31 mars 2023 à 9,1 milliards au 31 mars 2024, en hausse de 12 %. Le tableau ci-après résume les actifs de la SADC.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Trésorerie	11 820	15 712
Titres de placement	9 102 982	8 123 679
Clients et autres débiteurs	1 348	472
Paiements anticipés	1 979	1 636
Actifs au titre de droits d'utilisation	6 281	7 416
Immobilisations corporelles	3 509	3 452
Immobilisations incorporelles	7 123	6 934
Total des actifs	9 135 042	8 159 301

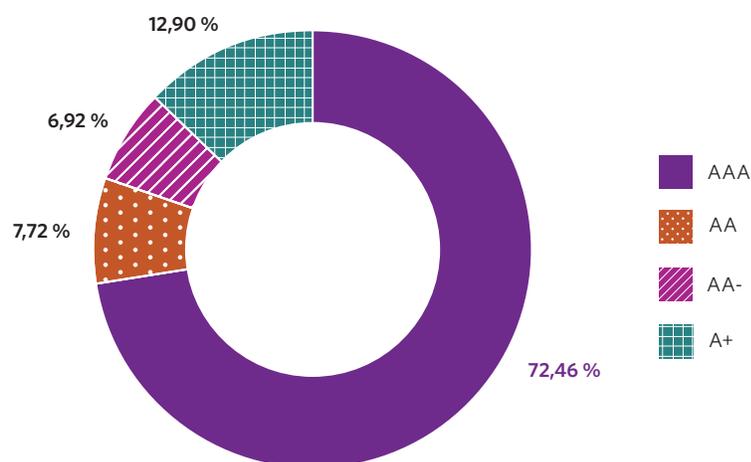
Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 9,1 milliards de dollars, constitue la plus grande partie de ses actifs. Sa stratégie de placement s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances. Les politiques du conseil d'administration en matière de risques financiers limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la société d'État peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

Titres de placement : cotes de crédit au 31 mars 2024



En vertu de ces politiques, la SADC ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans tout au plus. La SADC a adopté un style de placements échelonnés, de manière à ce que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

Le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements était de 2,44 % au 31 mars 2024 (1,90 % au 31 mars 2023).

Passifs

Le total des passifs de la SADC est passé de 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2023 à 2,3 milliards au 31 mars 2024, en hausse de 7 %. Le tableau ci-après résume les passifs comptabilisés.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Fournisseurs et autres créiteurs	12 213	13 579
Passif d'impôt exigible	14 120	4 954
Obligations locatives	7 558	8 816
Avantages du personnel	1 343	1 291
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 250 000	2 100 000
Passif d'impôt différé	585	148
Total des passifs	2 285 819	2 128 788

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2024, la provision de 2,25 milliards de dollars correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risquait de subir en réglant la faillite d'institutions membres. Cette provision a été haussée de 150 millions de dollars durant l'exercice 2023-2024, surtout en raison de l'augmentation de l'exposition aux pertes et de la probabilité de défaillances.

Le taux de probabilité de défaillances reflète une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La SADC calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

La société d'État a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice 2022-2023, la SADC a mené un examen de son cadre de financement *ex ante* et s'est fixé une cible à court terme selon laquelle ce financement devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.

Au 31 mars 2024, le fonds *ex ante* s'élevait à 9,1 milliards de dollars, soit l'équivalent de 77 points de base des dépôts assurés. La SADC est donc en bonne voie d'atteindre sa cible.

Deux méthodes principales servent à évaluer le niveau optimal du financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la SADC de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

Partie 1 : Rapport de gestion

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent à mesurer principalement l'incidence sur le financement nécessaire de toute variation de la probabilité de défaillances et des pertes en cas de défaillance.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, celle-ci détient un portefeuille de placement quasi équivalent au financement *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2024, la loi l'autorisait à emprunter jusqu'à 35 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément de la gouverneure en conseil et de la ministre des Finances si, de l'avis de la ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Si la SADC obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait au 31 mars 2024.

<i>Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)</i>	2024	2023
Liquidités mobilisables :		
Trésorerie	12	16
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	8 894	7 862
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i>	35 000	32 000
Total des liquidités mobilisables	43 906	39 878
Dépôts assurés	1 182 476	1 081 987
Total des points de base des dépôts assurés	371	369

État du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2023-2024 correspond à un montant positif de 818 millions de dollars, en hausse de 171 millions par rapport à celui de l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume la performance financière de la SADC.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	891 089	814 723
Produits tirés des placements	188 833	125 274
Autres produits	232	153
Charges		
Charges d'exploitation nettes	85 638	81 211
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150 000	200 000
Charge d'impôt	25 834	11 075
Résultat net	818 682	647 864
Autres éléments du résultat global	28	107
Total du résultat global	818 710	647 971

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2023-2024 ont augmenté de 76 millions de dollars (9 %), atteignant 891 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés. En effet, les dépôts assurés se sont accrus de 9 %, passant de 1 082 milliards de dollars au 30 avril 2022 à 1 182 milliards au 30 avril 2023.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs.

L'examen du régime de primes différentielles de la SADC s'est conclu avec la publication le 31 juillet 2023 des modifications qui seront apportées au cadre. Les changements annoncés viendront moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Les modifications au régime entreront en vigueur dès que les règlements administratifs et processus nécessaires seront prêts.

Les taux de prime de 2023-2024 s'alignent sur la stratégie actuelle de la SADC qui vise le dépassement de la cible à court terme du financement *ex ante* d'ici la fin de 2026-2027. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés.

Catégorie de tarification

(points de base des dépôts assurés)

	2023-2024	2022-2023
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Les produits tirés des primes de l'exercice 2023-2024, qui totalisent 891 millions de dollars, équivalent à environ 7,5 points de base des dépôts assurés.

Le tableau suivant fait état de la répartition des institutions membres par catégorie de tarification.

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification

(% des institutions membres)

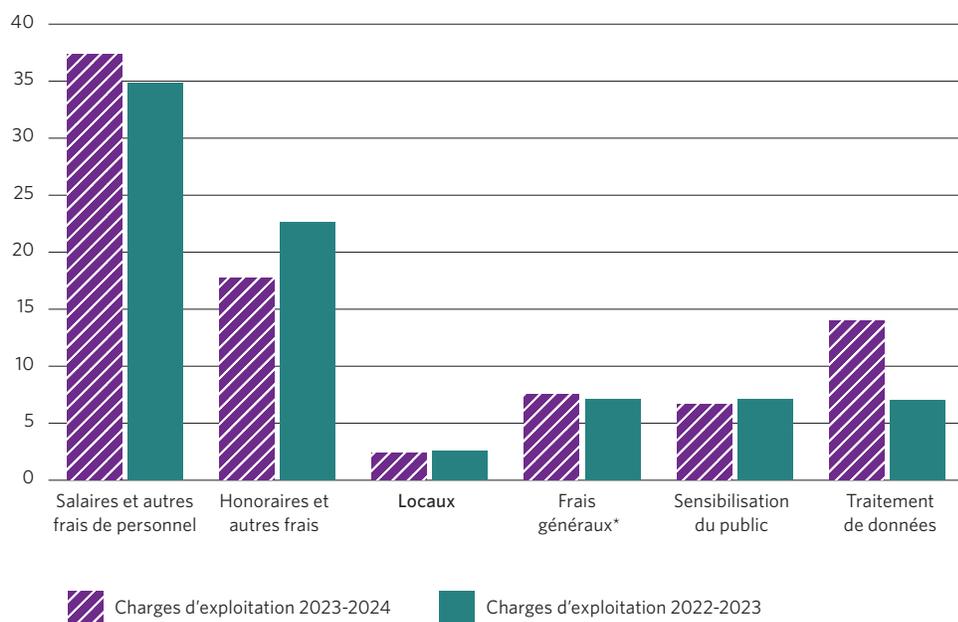
Catégorie	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
1	88	92	91	89	83
2	10	6	6	10	14
3	1	2	3	1	3
4	1	—	—	—	—

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 189 millions de dollars, en hausse de 64 millions (51 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de rendement moyen (2,44 % au 31 mars 2024 comparativement à 1,90 % au 31 mars 2023) et par la croissance du portefeuille de placement, favorisée par l'augmentation des produits tirés des primes.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)



*Les frais généraux englobent la dotation aux amortissements et la charge d'intérêts sur les obligations locatives.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023-2024 ont augmenté de 4 millions de dollars (5 %) comparativement à celles de 2022-2023, pour s'établir à 86 millions de dollars. L'augmentation résulte surtout de la montée des frais de personnel (3 millions de dollars) engagés pour soutenir les grands projets de la SADC et des sommes investies dans la modernisation du remboursement des dépôts (1 million) et la modernisation de la collecte des données (1 million).

Charges d'impôt

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Son résultat fiscal correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels la SADC applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2023-2024 se monte à 26 millions de dollars, en hausse de 15 millions (133 %) par rapport à celle de l'exercice 2022-2023, surtout en raison de la hausse des produits tirés des placements.

État des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2024	2023
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	974 141	884 568
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(976 686)	(890 100)
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(1 347)	(1 482)
Diminution nette du solde de la trésorerie	(3 892)	(7 014)
Trésorerie, à la fin	11 820	15 712

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028

L'analyse qui suit compare les résultats financiers de l'exercice 2023-2024 aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, le **total des actifs** se montait à 9,1 milliards de dollars, ce qui est conforme au budget établi.

À la même date, le **total des passifs** atteignait 2,3 milliards de dollars, ce qui est conforme au budget établi.

État du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se monte à 1 080 millions de dollars, soit 45 millions de plus (4 %) que les 1 035 millions prévus dans le plan. Cette hausse est surtout due à des produits tirés des primes et tirés des placements plus élevés que prévu (de 30 et de 15 millions respectivement).

Les **charges d'exploitation** de l'exercice se sont établies à 86 millions de dollars, soit 3 millions (ou 4 %) de moins que les 89 millions prévus. Cela s'explique surtout par les frais de personnel et les honoraires qui ont été en deçà des prévisions, même si les dépenses destinées aux projets de modernisation ont dépassé les montants prévus.

Le **total du résultat global** pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 s'élève à 818 millions de dollars, contre les 775 millions prévus dans le plan. Cette hausse de 43 millions de dollars (ou 6 %) est surtout due à la croissance inattendue des produits tirés des primes et tirés des placements.

Partie 1 : Rapport de gestion

(en millions de dollars canadiens)

	2024-2025 Plan d'entreprise ^a	2023-2024 Chiffres réels	2023-2024 Plan d'entreprise ^a
État consolidé de la situation financière			
<i>(au 31 mars)</i>			
Trésorerie et titres de placement	10 174	9 115	9 053
Immobilisations	10	11	13
Actifs au titre de droits d'utilisation	5	6	6
Autres actifs courants	—	3	—
Total des actifs	10 189	9 135	9 072
Fournisseurs et autres créditeurs	5	12	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 550	2 250	2 250
Obligations locatives	6	8	8
Autres passifs non courants	5	16	5
Résultats non distribués	7 623	6 849	6 804
Total des passifs et des capitaux propres	10 189	9 135	9 072
État du résultat global			
<i>(pour l'exercice terminé le 31 mars)</i>			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	941	891	861
Produits tirés des placements et autres produits	273	189	174
	1 214	1 080	1 035
Charges			
Charges d'exploitation nettes	90	86	89
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150	150	150
	240	236	239
Résultat net avant impôt	974	844	796
Charge d'impôt	(46)	(26)	(21)
Total du résultat global	928	818	775

a Les plans d'entreprise de 2023-2024 à 2026-2027 et de 2024-2025 à 2028-2029 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2022 et au 30 septembre 2023 respectivement.